

Procès-verbal des votes
du Conseil Communal de Sanem
de la séance publique
du vendredi, 2 mars 2018

date de l'annonce publique:	23 février 2018
date de la convocation des conseillers:	23 février 2018
début:	8h15
fin:	10h55

Présents:

M. Engel Georges, président,
M. Anen Gaston, Mme Asselborn-Bintz Simone, M. Cornély Alain, Mme Faber-Huberty Chantal, M. Gierenz Steve, M. Goelhausen Marco, M. Haas Marc, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Bauler Carine, Mme Romeo Franca, Mme Speck-Braun Patricia, Mme Tornambé-Duchamp Nadine,
Mme Greven Manon, secrétaire communal

Absent(s) excusé(s) : M. Bronzetti Denis, Mme Cecchetti Myriam

Premier votant : M. Lorang Mike

Le collège des bourgmestre et échevins propose au conseil communal de bien vouloir ajouter le point introduit par « Déi Lénk » suivant à l'ordre du jour :

24a: Motion concernant le nouveau PAG actuellement en cours d'élaboration

Vote unanime

Ordre du jour

1. Correspondance et Informations
2. Approbation de rapports (séances du 26.01.2018 et 07.02.2018)

Vote unanime

PROJETS

3. Acquisition d'un tracteur pour les travaux forestiers. Devis estimatif détaillé: 175.000,- € (article budgétaire: 4/410/223210/18082)

Vote unanime

4. Travaux supplémentaires de rénovation maison 30, route d'Esch à Belvaux. Devis estimatif détaillé: 60.000,- € et crédit : 10.000,- € (article budgétaire: 4/690/221312/15009)

Vote unanime

5. Acquisition d'une camionnette pour le besoin des associations de la commune de Sanem. Devis estimatif détaillé: 45.000,- € (article budgétaire: 4/810/223210/17058)

Vote unanime

6. Acquisition d'un déshumidificateur pour le réservoir Sanem. Devis estimatif détaillé: 12.000,- € (article budgétaire: 4/630/222200/18022)

Vote unanime

7. Remplacement d'un ordinateur pour les besoins du CIPA. Devis estimatif détaillé: 1.108,40 € (article budgétaire: 4/734/223500/14030)

Vote unanime

SERVICE ECOLOGIQUE

8. Présentation du rapport du pacte climat 2017 et du programme 2018

Prise de connaissance

9. Approbation de projets du pacte climat :
- a. Approbation du masterplan mobilité (2e tranche) dans le cadre du pacte climat. Devis estimatif détaillé: 47.500,- € (article budgétaire : 4/542/222100/99001)

Vote unanime

- b. Approbation du concept énergétique de la Commune de Sanem dans le cadre du pacte climat. Devis estimatif détaillé: 84.240,- € (article budgétaire : 4/542/222100/99001)

Vote unanime

- c. Acquisition de gobelets "type Cup System" dans le cadre du pacte climat. Devis estimatif détaillé: 10.097,10 € (article budgétaire : 4/542/222100/99001)

Vote unanime

- d. Acquisition de plaques solaires dans le cadre du pacte climat. Devis estimatif détaillé: 52.550,- € (article budgétaire : 4/542/222100/99001)

Vote unanime

- e. Acquisition d'une volière pour le projet "Matgesfeld" dans le cadre du pacte climat. Devis estimatif détaillé: 10.682,10 € (article budgétaire : 4/542/222100/99001)

Vote unanime

- f. Acquisition de grilles de ventilation pour le hall sportif KUSS dans le cadre du pacte climat. Devis estimatif détaillé: 23.271,59 € (article budgétaire : 4/542/222100/99001)

Vote unanime

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

10. Approbation d'actes de vente :

- a. Approbation d'un acte de vente signé entre l'ÉTAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG et l'Administration Communale de Sanem concernant l'acquisition d'un terrain au lieu-dit «Rue de Soleuvre » à Belvaux

Vote unanime

- b. Approbation d'un acte de vente entre la Fabrique d'Église de Soleuvre et le sieur TREFF Marco

Vote unanime

- c. Approbation d'un acte de vente signé entre la Fabrique d'église de Soleuvre et l'Administration Communale de Sanem concernant l'acquisition d'un terrain au lieu-dit «Neuwies» à Soleuvre

Vote unanime

11. Approbation de compromis de vente :

- a. Approbation d'un compromis de vente avec les conjoints SCHILTZ concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain sise à Belvaux

Vote unanime

- b. Approbation d'un compromis de vente avec la société « MIEL INVEST S.à r.l.» concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain sise à Belvaux

Vote unanime

- c. Approbation d'un compromis de vente avec les conjoints BRANDAO DE SOUSA-CAMELO MARQUES concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain sise à Belvaux

Vote unanime

12. Approbation d'un compromis de cession à titre gratuit avec le sieur KROLAK Wladislaw concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre

Vote unanime

13. Approbation de contrats de bail :

- a. Approbation d'un contrat de bail avec le sieur KROLAK Wladislaw concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre

Vote unanime

- b. Approbation d'un contrat de bail (commercial) avec la société « BIL S.A. » concernant l'agence bancaire sise 30, route d'Esch à Belvaux

Vote unanime

14. Approbation de la résiliation de la convention de mise à disposition avec la société « BIL S.A. » concernant le terrain 594/7149, sis dans la route d'Esch à Belvaux

Vote unanime

FINANCES

15. Modification budgétaire de 6.462.137,- EUR pour l'Emprunt remboursé par l'Etat concernant la construction d'un bâtiment pour l'éducation différenciée (EDIFF) à Belval-Sud

Vote unanime

16. Approbation de décomptes :

- a. Approbation de décomptes de projets

Vote unanime

- b. Approbation du décompte de l'année 2017 de la « Fédération Luxembourgeoise de Boules et Pétanque (FLBP) asbl »

Vote unanime

17. Approbation de divers subsides

Numm	Objet	Montant deen déi Joëre virdrun accordéiert ginn ass	Montant accordéiert
Fondation APEMH	Demande fir en Don	100,00 € CC 07.02.2018	/
Fondation Follereau	Demande fir en Don	/	/
Association Luxembourg Alzheimer	Demande fir e Subside 2018	100,00 € CC 11.03.2016	100,00 €
Lux-Lagos a.s.b.l.	Demande fir en Don	/	/
Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung a.s.b.l.	Demande fir e Subside 2018	100,00 € CC 10.03.2017	100,00 €
Ecole de musique de l'UGDA	Demande fir en Don »National Youth Wind Orchestra Luxembourg »	/	/

Vote unanime

PERSONNEL

18. Conversion de plusieurs postes (1,75 etp) de salariés, du CIPA » Résidence op der Waassertrap » bénéficiant de la CCT-SAS, de la carrière C2 (aide – socio – familiale) dans la carrière C3 (Aide-soignant).

Vote unanime

19. Création de plusieurs postes sous le champ d'application de la convention collective des salariés des communes du Sud pour les besoins des services de régie suivant le plan de recrutement pour l'année 2018

Vote unanime

COMMISSIONS CONSULTATIVES ET SYNDICATS

20. Modification de la composition des commissions consultatives :

- a. Commission des Jeunes

Démission(s):

Nbr	Commission	Statut		Nom et Prénom	Fonction	Nationalité/ Parti/Association
1	Jeunes (Commission des)	Facultative	E	LACOUR Yves	Membre externe	Saba asbl
2	Jeunes (Commission des)	Facultative	S	MORES Francine	Membre externe	Saba asbl

Nomination(s) :

Nbr	Commission	Statut		Nom et Prénom	Fonction	Nationalité/ Parti/Association
1	Jeunes (Commission des)	Facultative	E	FACH Stéphanie	Membre externe	Saba asbl
2	Jeunes (Commission des)	Facultative	S	WEIS Marc	Membre externe	Saba asbl
3	Jeunes (Commission des)	Facultative	E	MORES Francine	Expert	Saba asbl
4	Jeunes (Commission des)	Facultative	S	LACOUR Yves	Expert	Saba asbl

Vote unanime

b. Commission de la Culture

Démission(s):

Nbr	Commission	Statut		Nom et Prénom	Fonction	Nationalité/ Parti/Association
1	Culture (Commission de la)	Facultative	S	HARLES Marie-Josée	Membre politique	LSAP

Nomination(s) :

Nbr	Commission	Statut		Nom et Prénom	Fonction	Nationalité/ Parti/Association
1	Culture (Commission de la)	Facultative	S	MICHAELY Danni	Membre politique	LSAP

Vote unanime

DIVERS

21. Approbation de la Convention 2018 entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, l'Administration communale de Sanem et l'Office social de Sanem

Vote unanime

22. Approbation de règlements d'urgence pris par le collège des bourgmestre et échevins

Vote unanime

23. Oppositions formelles :

a. Opposition formelle contre l'implantation d'une usine de production de laine de roche de la société Knauf Insulation à Sanem

Vote unanime

b. Opposition formelle contre le projet « décharges Aleweier – Cloos / ArcelorMittal » situé sur le territoire des communes de Differdange et Sanem

Vote unanime

24. Questions et divers

a)



26. Februar 2018

Un de Schäfferot vun der Gemeng Suessem

Gemäss dem Artikel 13 vum ëmgeännerte Gemengegesetz vum 13.12.1988 an den Artikelen 6 a 7 vum internen Uerdnungsreglement fir de Gemengerot, froen ech fir den Ordre du jour vun der nächster ëffentlecher Gemengerots-Sëtzung vum 02.03.2018 mat folgendem Punkt ze kompletéieren:

MOTION

1. **Considérant** que le collège échevinal entend procéder à une refonte complète du Plan d'Aménagement Général en vigueur, adopté par le conseil communal en date du 27.1.2003 et approuvé par le Ministre de l'Intérieur en date du 2.7.2004 conformément à la loi du 12 juin 1937;
 - que selon l'article 25, al. 2 de la loi modifiée du 19.7.2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le collège échevinal a opté pour la définition dans le cadre du projet de PAG d'un plan d'aménagement « quartiers existants » comprenant l'ensemble du territoire des localités de la commune ;
 - que selon l'article 27 (1) de la loi, le PAP QE doit être adopté parallèlement au projet de PAG, selon la même procédure ;
2. **Considérant** premièrement qu'il faut constater que le PAP QE est appelé à remplacer en grande partie le règlement des bâtisses existant sans que celui-ci ne soit abrogé ou sans que l'on sache quelles dispositions règlent quelles situations ;
 - que la partie écrite comprend 70 pages de nouvelles réglementations qui régleront à l'avenir la situation des administrés envers la commune, dispositions qui n'ont pu encore être examinées sérieusement par la commission des bâtisses, sans parler du conseil communal ;
 - qu'il faut remettre cette partie écrite en rapport avec la partie écrite du projet de PAG qui comprend 23 pages ;
3. **Considérant** deuxièmement que selon l'article 10, al. 1er de la loi, « le projet d'aménagement général avec l'étude préparatoire, la fiche de présentation, ainsi que, le cas échéant, le rapport sur les incidences environnementales élaboré conformément à la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement est soumis à délibération du conseil communal » ;
 - que selon l'article 7 (2), al.4 de la loi, l'étude préparatoire devant être soumise au conseil communal se compose a) d'une *analyse de la situation existante*, b) d'un *concept de développement*, c) de *schémas directeurs* couvrant l'ensemble des zones soumises à l'élaboration d'un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » ;

- qu'aucun de ces documents n'a été jusqu'à présent soumis sous sa forme actualisée et complète au conseil communal ;
 - que la présentation au conseil communal et aux commissions consultatives en date du 17 janvier 2018 n'a servi qu'à expliquer les changements dans la nomenclature des sigles distinctifs intervenus suite à un changement de la législation et de la réglementation, sans apporter de véritables indications sur le contenu du concept de développement à la base du nouveau PAG ;
4. **Considérant** ensuite que le graphique du projet PAG vient seulement d'être remis aux seuls conseillers communaux et n'est pas accessible aux membres des commissions consultatives qui doivent cependant donner un avis ;
- que pareillement un ensemble de demandes de reclassement de terrains a été transmis au conseil communal en vue d'un vote informel avant le vote définitif sur les projet de PAG et de PAP QE ;
 - qu'il y a lieu de soumettre tous ces documents à une véritable consultation politique dans une forme plus complète et pendant un laps de temps suffisant pour étudier le dossier et faire des propositions de changement éventuelles ;
5. **Considérant** que le vote du conseil communal déterminera définitivement le contenu du PAG et du PAP QE qui ne pourra plus être changé que sur des points soulevés par des réclamants individuels ou par la commission d'aménagement de l'Etat;
- que le vote sur le projet de PAG et le projet de PAP QE étant déjà prévu pour le 30 mars 2018, il y a donc lieu de reporter ce délai ;
6. **Considérant** qu'il y a lieu en outre de rendre accessible publiquement l'ensemble de l'étude préparatoire et le projet de PAG complet du collège échevinal ;
- qu'il n'y a aucune disposition de la loi sur l'aménagement communal et le développement urbain qui n'interdit une telle publication ;
 - qu'au contraire, une publication des projets enlèverait tout avantage d'initié éventuel aux grands acteurs du secteur professionnel du bâtiment et protégerait plus efficacement les intérêts des petits propriétaires qu'une tenue au secret ;
 - que pour empêcher néanmoins des acteurs privés d'anticiper à leur profit des changements de la situation réglementaire, il incomberait le cas échéant au collège échevinal de proposer au conseil communal de nouvelles servitudes prévues aux articles 20, al. 2 et 21 pendant les études ou travaux sur le PAG, avant le vote des règlements en conseil communal, comme cela a déjà été le cas par décision du conseil communal du 3.4.2017 concernant un secteur protégé d'intérêt communal de type « environnement construit »;

Par ces motifs,

Le conseil communal demande au collège échevinal,

1. de reporter le vote sur le plan de PAG et de PAP QE, ainsi que sur les reclassements individuels demandés, pour permettre une discussion approfondie et une décision en pleine connaissance de cause sur l'ensemble de la matière ;
2. de rendre visibles les changements opérés sur la partie graphique du projet de PAG par rapport au PAG en vigueur ;
3. d'établir un tableau comparatif des différentes parties écrites (projet de PAG, PAP QE, règlement des bâtisses);
4. de (re)constituer un groupe de travail interdisciplinaire;
5. de faire un inventaire des problèmes se posant dans les différentes localités et quartiers et de proposer des solutions ensemble avec la population concernée, qui sera consultée lors de réunions publiques avant le vote du conseil communal;
6. de publier l'analyse de la situation existante et le concept de développement futur de la commune élaborés par le collège échevinal et comprenant les changements essentiels prévus au PAG ;
7. de proposer éventuellement, s'il l'estime nécessaire, pendant la durée des études et travaux d'élaboration du PAG, des servitudes provisoires selon les articles 20 et 21 de la loi sur l'aménagement communal et le développement urbain.

Merci am Viraus.
Mat beschte Gréiss,

Myriam Cecchetti
Conseillère déi Lénk

Jos Piscitelli
Conseiller déi Lénk

Vote(s) positif(s):1	Vote(s) négatif(s) : 14	Abstention(s):/
Piscitelli José	Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone, Cornély Alain, Engel Georges, Faber-Huberty Chantal, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Reuter-Bauler Carine, Romeo Franca, Speck-Braun Patricia, Tornambé-Duchamp Nadine	

SEANCE A HUIS CLOS

PERSONNEL - ADMINISTRATION

25. Prolongation de stage d'un fonctionnaire communal, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif (ancien rédacteur), pour la période du 01.04.2018 au 31.03.2019, soit 12 mois

Prolongation accordée pour Monsieur SCHLESSER Christophe

26. Promotion d'un fonctionnaire communal, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, du grade 8 au grade 8bis à partir du 1er avril 2018

Promotion accordée pour Madame LEMAIRE Norma

27. Promotion hors cadre d'un fonctionnaire communal au grade 8bis du groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, à partir du 1er avril 2018

Promotion accordée pour Madame WOHLFARTH Kim

Anen Gaston	Asselborn-Bintz Simone	Bronzetti Denis
Cecchetti Myriam	Cornély Alain	Engel Georges
Faber-Huberty Chantal	Gierenz Steve	Goelhausen Marco
Haas Marc	Lorang Mike	Morgenthaler Nathalie
Piscitelli Jos	Reuter-Bauler Carine	Romeo Franca
Speck-Braun Patricia	Tornambé-Duchamp Nadine	